

PROCES VERBAL  
Séance du Conseil communautaire du  
24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**ABSENTS** : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

**QUORUM** : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h38. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Claire CRETIN.

**ORDRE DU JOUR :**

Question 1 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Question 2 : Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

Question 3 : Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – compte-rendu annuel 2021-2022

Question 4 : Bilan Vroom Service - Hiver 2022-2023

Question 5 : Espace des Mondes Polaires – Modification du calendrier d'ouverture 2023

Question 6 : Contrat Location de copieurs

Question 7 : Demande de subvention au titre de l'UTMJ (Ultra Trail des Montagnes du Jura)

Question 8 : Demande de subvention Trans'Organisation

Question 9 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Maison médicale »

Question 10 : Décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de TRECHAUMONT »

Question 11 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Question 12 : Décision modificative n°1 du budget principal « Communauté de Communes »

Question 13 : Liste des actes signés par le Président

Questions diverses

### **Délibération n°2023/52 : Approbation du projet de Procès-Verbal**

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques sur le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

*Arrivée de M. Medhi VANDEL à 18h40.*

### **Délibération n°2023/53 : Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)**

M. le Président rappelle que la CCSR a lancé une consultation pour recruter un concessionnaire pour l'exploitation du service relatif aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses.

D'après l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de service public, une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Elle est composée, pour un établissement public, par M. le Président ainsi que par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants doivent également être désignés selon les mêmes modalités.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (article L.2121-21 du CGCT). Si une seule liste se présente, les nominations prennent effet immédiatement (L.2121-21 CGCT). Un suppléant n'est pas le suppléant attitré d'un titulaire mais de la liste, il ne peut y avoir de fléchage. Un suppléant ne pourra siéger qu'en cas d'absence d'un titulaire.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent participer à la commission, avec voix consultatives, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La CDSP se tiendra le jeudi 15 juin à 14h30 au siège de la Communauté de communes.

Il convient donc d'élire, pour la commission de délégation de service public (CDSP) cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

Après appel à candidatures, le Conseil Communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la composition de la commission de délégation de service public (CDSP) comme suit :

- Président : M. Nolwenn MARCHAND
- Titulaires : M. Benoit AUBRY, Mme Annie BERTHET, Mme Claire CRETIN, Mme Delphine GALLOIS M. Christophe MATHEZ.
- Suppléants : M. Sébastien BENOIT-GUYOD, M. Antoine DELACROIX, Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER, M. Jean-Michel VANINI, Mme Amélie VION.

### **Délibération n°2023/54 : Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses – compte-rendu annuel 2021-2022**

Dans le cadre de la convention de régie intéressée qui a été conclue le 30 janvier 2014 et qui lie la Communauté de communes et la SOGESTAR, cette dernière fournit un compte-rendu annuel de ses activités déléguées (article 18.3).

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que l'année 2021-2022 a été la deuxième meilleure année des 20 dernières. À noter que les secours sont assurés par l'exploitant. La production de neige de culture à Bois d'Amont est maîtrisée pour répondre aux engagements. 87% du chiffre d'affaires sont réalisés par du ski de fond et 11,9% du chiffre d'affaires sont issus par la pratique de la raquette, celle-ci étant en constante augmentation. Le nombre de forfaits saison enfants locaux et de gratuités dans le cadre scolaire repart à la hausse après plusieurs années de baisse. Le chiffre d'affaires s'élève à 675 154 €, ce qui correspond au 2<sup>ème</sup> résultat jamais réalisé. Le nordique a fait une très bonne saison sur 21-22 malgré les craintes suivant l'année COVID qui avait été exceptionnelle. Les ressources humaines dédiées au nordique représentent 18 salariés.

M. Medhi VANDEL rappelle l'historique des étés de 2014 à 2022. L'été 2022 est la meilleure saison jamais réalisée avec un volume d'affaires de 316 154 €. Les activités concernées par la saison estivale du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre sont le jardin de Rouxy, les activités nautiques, la vente d'activités et prestations. Le secteur découverte est boosté par les ventes de sorties vers Yvoire. La commission quatre saisons avait souhaité dynamiser la vente de snacking, le chiffre d'affaires de 2022 s'élève à 13 000€ pour une moyenne de 8 000 € les années précédentes.

M. Medhi VANDEL présente le chiffre d'affaires annuel des activités hors neige. Pour 2022, il s'élève à 347 396 € sur l'ensemble de l'année, dont 316 154 € sur la période 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Ceci s'explique notamment par les excursions à Yvoire qui sont proposées toute l'année. Il est noté une légère augmentation des charges de personnel, car il avait été décidé de recruter moins de personnel en 2021 compte-tenu de l'incertitude COVID, l'année 2022 est revenue à la normale. Le résultat de fonctionnement sur les activités hors neige est déficitaire de 100 556 €. Il s'agit du plus petit déficit sur les 8 dernières années.

Mme Claire CRETIN demande si le déficit est calculé sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre ou sur l'année complète.

M. Medhi VANDEL répond qu'il est calculé sur le bilan annuel et que c'est ce montant qui vient impacter le budget de la CCSR.

M. Christophe MATHEZ demande qu'elle est la marge sur le produit Yvoire.

M. Medhi VANDEL indique qu'elle est de 10%. Il pense qu'il est intéressant de développer ce type d'activités afin d'améliorer le résultat et de potentiellement gommer le déficit.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite présenter l'ensemble des contrats réalisés par la SAEM Sogestar. La société de gestion gère des volumes de près de 10 000 000 € sur l'année, cela permet de réaliser une mutualisation des charges.

M. Medhi VANDEL ajoute que la partie hors-neige représente 4.9 ETP. L'augmentation de chiffre d'affaires notamment par le snacking ne génère que très peu de charges supplémentaires (achats) tout en restant à personnel constant. D'autres points restent à améliorer afin d'augmenter la marge dégagée et le chiffre d'affaires.

M. Medhi VANDEL dit que la notion à apprécier est l'évolution du bénéfice et déficit sur les dernières années.

Mme Delphine GALLOIS présente le volet communication. La saison a été marquée par l'accueil des championnats de France et ski nordique. La société a créé des flyers et affiches notamment grâce à une personne dédiée au sein du service. Globalement, il est à noter l'achat d'encarts dans les magazines et de la communication via panneaux routiers, radio, réseaux sociaux, web. Des relations presse ont été menées ainsi que des accueils blogueurs.

Après en avoir discuté le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité du compte-rendu annuel 2021-2022 de la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses, annexé à la délibération.

### **Délibération n°2023/55 : Bilan Vroom Service - Hiver 2022-2023**

M. le Vice-président en charge des mobilités rappelle que, par délibération n°2022/62 adoptée le 18 mai 2022, la CCSR avait décidé de reconduire l'opération « Vroom Service » gérée par la SOGESTAR à travers la centrale Les Rousses Réservation pour l'hiver 2022-2023. La CCSR s'était par ailleurs engagée à prendre en charge un éventuel déficit de fonctionnement, à hauteur maximale de 5 000 €.

M. Antoine DELACROIX indique que le produit est commercialisé par Les Rousses Réservations, l'objectif est de proposer aux clientèles de vernir sur la station sans voiture. Malgré un renforcement de la communication, le produit ne fonctionne pas davantage. Une piste avancée serait le coût du trajet qui s'élève à 40 € par voyageur depuis Dijon.

Pour l'hiver 2022-2023, le bilan du « Vroom Service » a permis de transporter 89 personnes depuis les gares SNCF de Dijon (57 personnes), Dole (31 personnes) et Morez (5 personnes). Le déficit de fonctionnement du service s'élève à 1 960 €. Pour mémoire, le nombre de personnes transportées les années précédentes étaient de 118 personnes en 2017, 212 personnes en 2018, 298 personnes en 2019, 241 personnes en 2020.

M. Christophe MATHEZ note que cela représente un coût pour la collectivité d'environ 19 € par voyageur.

M. Antoine DELACROIX remarque qu'on a la chance d'avoir une gare (Morez) à proximité mais que les horaires ne sont absolument pas adaptés. Il ajoute qu'il y a des pistes à trouver avec les territoires voisins.

M. Bruno PAGET-BLANC note qu'il y a la gare de la Cure qui est encore plus proche et qui fonctionne très bien avec des horaires importants.

Mme Claire CRETIN demande si la possibilité de Vallorbe avait été étudiée.

M. Antoine DELACROIX répond que des devis ont été réalisés et que l'ouverture du service vers ces destinations aurait augmenté d'autant le résultat.

Mme Claire CRETIN suggère également Frasne.

M. le Président souligne qu'une fois sur la station, il y a peu de solutions de déplacement pour les personnes non véhiculées ce qui pourrait également expliquer le manque de succès du service.

M. Antoine DELACROIX répond qu'on ne doit pas avoir à rougir de notre service Skibus qui permet quand même de se déplacer sur la Station et pratiquer les activités en hiver.

M. Christophe MATHEZ ajoute qu'il faut trouver des solutions simples si l'on veut que cela fonctionne.

Pour les saisons futures, le fonctionnement du « Vroom Service » a été inséré dans le cahier des charges pour le contrat de concession de services relatif aux activités nordiques et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le bilan de la saison hivernale 2022-2023 ainsi que la prise en charge par la CCSR du déficit de fonctionnement de 1 960 €.

### **Délibération n°2023/56 : Espace des Mondes Polaires – Modification du calendrier d'ouverture 2023**

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2023 avait décidé la :

- Fermeture de la patinoire à compter du 6 mars 2023 ;
- Fermeture du musée à compter du 6 mars 2023, réouverture du 17 juin au 17 septembre 2023, puis fermeture.

Le calendrier modifié est présenté. Les horaires de l'Office de tourisme ont également été adaptés pour répondre aux exigences du classement de l'Office de tourisme en première catégorie.

M. Christophe MATHEZ indique que les chiffres projetés actuellement sur les dépenses de fonctionnement sont dans la fourchette haute des estimations.

M. le Président précise que les factures d'électricité depuis janvier ne sont toujours pas reçues. Il ajoute qu'une possibilité de retour au tarif réglementé pour les PME et les collectivités de moins de 50 000 habitants a été votée en deuxième lecture à l'assemblée nationale, contre l'avis du gouvernement, et que

le texte doit maintenant être étudié au Sénat (sans date arrêtée pour le moment). Une telle évolution réglementaire permettrait de rouvrir l'EMP dans des conditions normales plus vite que prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le nouveau calendrier d'ouverture de l'Espace des Mondes Polaires jusqu'en novembre 2023, annexé à la délibération.

### **Délibération n°2023/57 : Contrat Location de copieurs**

M. le Président explique que la CCSR est liée par un contrat de location de copieurs avec la société Rex Rotary depuis le 25 Novembre 2019 pour une durée de 5 ans pour 3 copieurs (1 fort des Rousses pour la CCSR, 1 fort des Rousses pour le SMDT et 1 à l'Espace des Mondes Polaires). La société propose de changer le copieur de l'Espace des Mondes Polaires et celui du SMDT qui deviennent trop coûteux à l'entretien avec un réengagement de 5 ans.

Le contrat de location actuel s'élève à 3 294.47€ HT soit 3 953.36 € TTC par trimestre.

Une nouvelle étude a été réalisée auprès de trois sociétés. Deux proposent de racheter notre contrat en cours. Aux vues des consommations annuelles, il est proposé d'optimiser le nombre de copieurs en réduisant le nombre à deux, pour un coût global nettement inférieur. Après consultation de l'équipe du SMDT, leur copieur serait supprimé, les deux structures utilisant celui de la CCSR.

Mme Elodie SCARPELLINI explique que la suppression d'un copieur permet d'économiser près de 1000 € par trimestre. Les nouvelles offres sont d'avantage adaptées aux besoins et aux usages actuels de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. le Président à prendre position et signer les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°2023/58 : Demande de subvention au titre de l'UTMJ (Ultra Trail des Montagnes du Jura)**

M. le Vice-président en charge des finances indique que La CCSR a reçu une demande de subvention de 6 000 € de la part de l'Espace Mont d'Or pour l'organisation de l'UTMJ (Ultra Trail des Montagnes du Jura) qui se déroulera entre le 29, 30 septembre et 1er octobre 2023.

Pour rappel, une subvention d'un montant de 1 500 € avait été accordée par la CCSR en septembre 2020. Le bureau propose au Conseil communautaire de verser la somme de 1 000 €.

Mme Delphine GALLOIS précise que deux courses sont au départ des Rousses (La Renarde et la Franco-Suisse) avec des départs à 5h et 7h du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention de 1000 € à l'Espace Mont d'Or pour l'organisation de l'Ultra Trail des Montagnes du Jura.

## Délibération n°2023/59 : Demande de subvention Trans'Organisation

Conformément à la convention signée avec Trans'Organisation, la CCSR a reçu plusieurs demandes de subventions :

- Pour la Transjurassienne à hauteur de 22 500 €. M. le Vice-Président rappelle que le montant maximal conventionné est 22 500 €.
- Pour la Transjeune à hauteur de 2 500 €.
- Pour la Transju'trail à hauteur de 1 500 €.

Pour information, la convention arrive à échéance cette année 2023, elle sera discutée prochainement en commission neige.

M. le Président ajoute que l'enjeu et les coûts supportés par la collectivité portent sur le suivi des frais de damage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de verser les subventions de Trans'Organisation pour les événements cités.

## Délibération n°2023/60 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Maison médicale »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les montants inscrits en dépenses imprévues.
- Augmenter les crédits pour les charges locatives.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Maison Médicale » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 614-414 : Charges locatives et de copropriété		469.65 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>469.65 €</b>		
D 022-01 : Dépenses imprévues	100.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>100.00 €</b>			
D 6811-414 : Dot. amort. immos incorporelles		330.35 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectlo</b>		<b>330.35 €</b>		
R 777-414 : Rec... subv inv transférées cpte résult				700.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sectlo</b>				<b>700.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>100.00 €</b>	<b>800.00 €</b>		<b>700.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>700.00 €</b>		<b>700.00 €</b>

**Délibération n°2023/61 : Décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de TRECHAUMONT »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour équilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6015-61 : Terrains à aménager		5 175.73 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>5 175.73 €</b>		
D 7133-01 : Variat° en-cours de production biens	5 180.73 €			
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectio</b>	<b>5 180.73 €</b>			
D 65888-01 : Autres		5.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>5.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>5 180.73 €</b>	<b>5 180.73 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Délibération n°2023/62 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires »**

*Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des finances*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Augmenter les crédits pour les annulations de titres.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » suivante :



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6037-020 : Variat. stocks march., terrains nus	63.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>63.00 €</b>			
D 673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		63.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>63.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>63.00 €</b>	<b>63.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2188-020 : Autres immobilisations corporelles		22 370.99 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>22 370.99 €</b>		
R 28188-01 : Autres immo. corporelles			22 370.54 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sectio</b>			<b>22 370.54 €</b>	
R 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés				0.45 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>0.45 €</b>
<b>Total</b>		<b>22 370.99 €</b>		<b>22 370.99 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>22 370.99 €</b>		<b>22 370.99 €</b>

### Délibération n°2023/63 : Décision modificative n°1 du budget principal « Communauté de Communes »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les montants inscrits en dépenses imprévues.
- Corriger les écritures budgétaires concernant les dépenses d'investissement.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal « Communauté de Communes » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615221-020 : Entretien, réparations bâtiments publics		31 350.51 €		
D 6228-020 : Divers		1 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>32 350.51 €</b>		
D 022-01 : Dépenses imprévues	41 350.51 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>41 350.51 €</b>			
D 6811-01 : Dot. amort. immos incorporelles		9 000.00 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectio</b>		<b>9 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>41 350.51 €</b>	<b>41 350.51 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031-01 : Frais d'études	300 000.00 €			
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sectio</b>	<b>300 000.00 €</b>			
D 2158-01 : Autres inst.,matériel,outil. techniques		300 000.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>300 000.00 €</b>		
R 1311-93-633 : Hébergements de plein air			20 766.66 €	
R 1312-66-633 : SIGNALÉTIQUE RANDO TRAVAU			2 500.00 €	
R 1312-70-845 : VOIE VERTE			134 375.00 €	
R 1312-88-633 : Bike parks			15 666.00 €	
R 1312-89-633 : Belvédères			20 700.00 €	
R 1312-90-633 : Amélioration nordique			29 000.00 €	
R 1312-93-633 : Hébergements de plein air			31 250.00 €	
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>			<b>254 257.66 €</b>	
R 1311-93-633 : Hébergements de plein air			20 766.66 €	
R 1312-66-633 : SIGNALÉTIQUE RANDO TRAVAU			2 500.00 €	
R 1312-70-845 : VOIE VERTE			134 375.00 €	
R 1312-88-633 : Bike parks			15 666.00 €	
R 1312-89-633 : Belvédères			20 700.00 €	
R 1312-90-633 : Amélioration nordique			29 000.00 €	
R 1312-93-633 : Hébergements de plein air			31 250.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>254 257.66 €</b>	
<b>Total</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>254 257.66 €</b>	<b>254 257.66 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## Délibération n°2023/64 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- Contrat : Audit Flocon Vert  
Cocontractant : MOUNTAIN RIDERS prix TTC : 1 850.00 €
- Contrat : Engagement Flocon Vert  
Cocontractant : MOUNTAIN RIDERS prix TTC : 1 000.00 €
- Contrat : 3 tables de lecture / belvédères Station des Rousses  
Cocontractant : MARIE-ANNE LE METAYER prix TTC : 3 400.00 €
- Contrat : Réalisation illustration table d'orientation belvédère  
Cocontractant : MARINE EGRAZ / ILLUSTRATION prix TTC : 1 500.00 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CEDATEC prix TTC : 3 458.36 €
- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : CARTOTHEQUE prix TTC : 2 654.29 €

- Contrat : Articles divers boutique  
Cocontractant : DANI CREATION   prix TTC : 7 296.25 €
- Contrat : Matériel Nautique – flotteurs ligne d'eau et entretoises  
Cocontractant : CDLD   prix TTC : 2 223.48 €
- Contrat : Matériel Nautique  
Cocontractant : MARCON YACHTING   prix TTC : 2 367.20 €

### **Questions diverses**

- Les travaux de remplacement du platelage du lac de Lamoura (boucle nord) ont débuté fin avril et sont finalisés.
- La consultation pour le renouvellement de la DSP est publiée depuis le mardi 11 avril. Les candidats ont jusqu'au mardi 6 juin pour déposer leur offre. Pour mémoire le calendrier est le suivant :
  - o Mardi 11 avril : lancement de la consultation.
  - o Mardi 6 juin : date limite de réception des candidatures et des offres.
  - o Du mardi 6 au lundi 19 juin : ouverture et analyse des candidatures puis des offres. Tenue de la commission de délégation de service public (CDSP).
  - o Du mardi 20 juin au vendredi 21 juillet : phase de négociation.
  - o Lundi 28 août : Envoie aux membres du conseil communautaire les documents.
  - o Mercredi 13 septembre : Conseil communautaire pour l'approbation du choix du délégataire et du contrat de concession.
  - o Jeudi 14 septembre : information des candidats non retenus.
  - o Lundi 25 septembre : signature du contrat.
  - o Mercredi 26 septembre : transmission au contrôle de légalité et notification du contrat au titulaire.
  - o Jusqu'au vendredi 10 novembre : publication de l'avis d'attribution.

Il est rappelé aux conseillers que le conseil communautaire de septembre, initialement prévu le 20 septembre 2023 se tiendra le mercredi 13 septembre 2023.

- Mme Delphine GALLOIS présente le bilan hiver 2022-2023 de l'office de tourisme avec 20 487 contacts physiques sur l'ensemble de la station. Les clientèles majoritaires proviennent de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 33%. Les contacts physiques étrangers sont majoritairement suisses (54%). Sur le site internet, les webcams et l'info pistes sont les pages les plus consultées.

M. Medhi VANDEL pense que la baisse des contacts physiques s'explique peut-être aussi par la baisse des activités hiver, compte-tenu des conditions d'enneigement. La vente de forfaits se fait aussi désormais en ligne et réduit aussi sans doute le nombre de visiteurs dans les offices.

Mme Christiane GROS explique que le centre de vacances de Bois d'Amont proposait, pour la première année, la vente de forfaits sur place.

M. Christophe MATHEZ se demande si la loi va évoluer concernant les amplitudes d'ouvertures des offices de tourisme vis-à-vis des fréquentations et des changements d'habitudes des usagers.

- Mme Delphine GALLOIS indique que les Grandes Traversées du Jura (GTJ) ont réalisé leur conseil d'administration et ont distribué la plaquette de présentation. L'inquiétude des GTJ se porte actuellement sur la diminution du nombre d'hébergements sur l'itinéraire. Pour cela, l'association porte, avec l'ENJ, un projet de cabanes en bois le long de la GTJ, de différents niveaux de confort (bivouac, confort, pique-nique). Trois sites pilotes vont voir le jour prochainement dont un à Foncine-le-Haut.
- M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique avoir assisté à des réunions Espace Nordique Jurassien (ENJ). Il informe que le département du Doubs finance à 100% un poste au sein de l'ENJ pour travailler sur le développement de l'activité vélo, l'ENJ étant structure support.

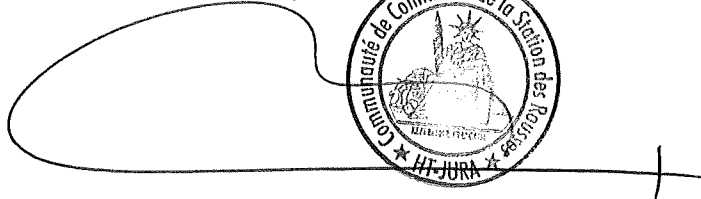
Mme Claire CRETIN demande si l'on ne peut pas travailler en binôme avec le département du Doubs sur le sujet de l'offre VTT.

M. Medhi VANDEL précise que le Jura est déjà structuré avec des services en interne pour les activités de pleine nature.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h13.

Fait aux Rousses, le 25 mai 2023

Le Président,



A large, stylized signature in black ink, starting with a large loop on the left and ending with a vertical stroke on the right.

Nolwenn MARCHAND

Le Secrétaire,



A signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Claire CRETIN